

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 50 / 2012 : RENOUELEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION AGIR

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLÉ, Alain GRIMAL, Robert PAGET, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012**N° 1 – 50 / 2012 : RENOUELEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION AGIR**

Pilote : transports urbains

Autres services concernés : Affaires juridiques et marchés publics
Finances et budget

Monsieur Jean –Michel BOUAT, rapporteur

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est adhérente de l'association A.G.I.R. (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux). Cette association favorise la mise en commun de moyens et d'informations, notamment dans les domaines de la formation et de l'expertise.

Les services proposés par l'association A.G.I.R. sont les suivant :

- Questions/réponses « quotidiennes » dans les domaines techniques, juridiques, commerciaux et financiers
- Bases de données thématiques
- Bulletins d'information
- Réunions de groupes de travail et de commissions thématiques
- Echanges d'informations élus-directeurs
- Enquêtes
- Journées nationales
- Organisme de formation agréé

La convention passée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et AGIR arrive à échéance.

Un rapport annuel sera établi et précisera les actions organisées par l'association A.G.I.R. et leur implication avec le réseau de transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Aussi, il vous est proposé de renouveler l'adhésion à l'association pour une durée de 1 an reconductible par reconduction expresse, dans la limite de 5 ans.

Pour 2012, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 16 744 € T.T.C.

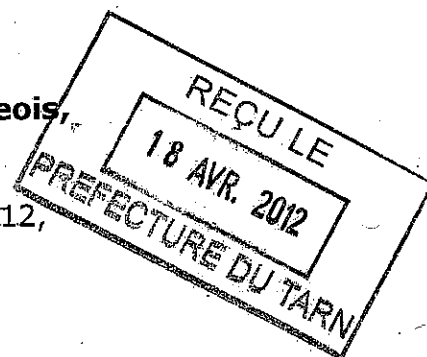
Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2012,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association A.G.I.R. pour un montant de 16 744 € T.T.C. et la convention correspondante ci-annexée.

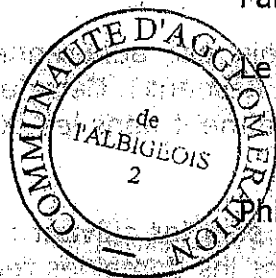


AUTORISE monsieur le président à signer la convention avec l'association A.G.I.R. ci-annexée, et à effectuer toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'exécution de cette délibération.

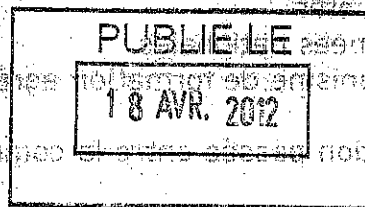
DIT QUE les crédits sont inscrits au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Un rapport annuel sera établi et transmis au conseil de l'association A.G.I.R. et à la commission de l'Albigeois.

Il est proposé de verser à l'association A.G.I.R. la somme de 10 000 € (dix mille euros) par an, à compter de l'année 2012.

Le conseil de l'association A.G.I.R. a été informé de la décision du conseil de l'Albigeois.

Le conseil de l'association A.G.I.R. a été informé de la décision du conseil de l'Albigeois.

Le conseil de l'association A.G.I.R. a été informé de la décision du conseil de l'Albigeois.

Le conseil de l'association A.G.I.R. a été informé de la décision du conseil de l'Albigeois.

Le conseil de l'association A.G.I.R. a été informé de la décision du conseil de l'Albigeois.

CONVENTION POUR L'ADHÉSION À AGIR, POUR LE TRANSPORT PUBLIC

ENTRE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois Parc François Mitterrand 81160 Saint-Juéry, représentée par son président, monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

D'UNE PART,

ET

L'association AGIR, pour le transport public, 62, rue Brancion 75015 PARIS représentée par monsieur Arnaud RABIER, secrétaire général

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet l'adhésion du service transport de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association de gestion de réseaux A.G.I.R.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'ADHESION

➤ Services rendus en contrepartie de la cotisation :

1 – Service – question/réponse

Réponses aux questions « quotidiennes » posées par les adhérents dans les domaines techniques, juridiques, commerciaux et financiers (question nécessitant moins de 2 heures de recherche).

2 – Base de donnée (en cours)

Base de données thématiques, centralisées à A.G.I.R., accessible à tous les adhérents permettant de savoir ce qui se fait dans chaque réseau et/ou collectivité locale dans les domaines des nouvelles technologies, de la sécurité, de la préservation de l'environnement, de la politique tarifaire, etc.

3 – Bulletin d'information « Correspondance »

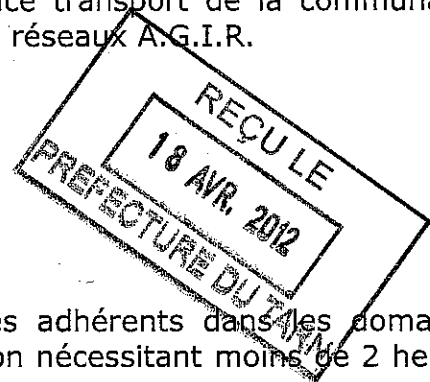
*Document de liaison régulier et complet (1 par mois sauf mois d'août, soit 11 numéros) ; 4 pages format A4 ;

*Brèves et articles sur la vie d'A.G.I.R., la vie des réseaux, la vie de synergies transport et de ce qui se passe dans le transport public plus généralement.

4 – Réunions des groupes de travail/des commissions (*)

- *ENTRETIEN
- *MARKETING
- *BILLETIQUE/MONETIQUE
- *SAE/SAI

} 1 fois par trimestre durée 1 journée



*SECURITE

*HEURES

*GROUPE INTERURBAIN

(*) Il est à préciser que l'organisation et le contenu de ces groupes peuvent évoluer.

5 – Echange information directeurs-élus

*Réunions d'échange d'information directeurs-élus /3 par an, durée 1 journée

6 – Enquêtes

*Comparaison des performances économiques des réseaux ;

*Rémunération-absentéisme ;

*Coûts kilométriques et analyses des pannes.

7 – Journées nationales d'A.G.I.R

Journées de réflexions et d'information des adhérents sur les sujets d'actualités (1 fois par an durée 2 jours).

8 – Formation

*A.G.I.R. : organisme de formation agréé ;

*1 réunion par an pour recenser les besoins (mars) ;

*Elaboration d'un « catalogue » de formations ;

*Envoi du catalogue fin août – début septembre où figurent les formations faites par les permanents d'A.G.I.R. (cf. AGEFOS PME ...).

9 – Action de représentation et de communication

*Représentation au sein des instances telles l'UTP (groupe de travail, C.A.), le GART (débat, colloque annuel...) ;

*Aide aux réseaux à certaines opérations de communication.

10 – Rapport annuel

Etablissement d'un compte rendu annuel des actions, formations, publications, réunions ...

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet le jour de sa notification au prestataire titulaire.

Elle sera conclue pour une durée de 12 (douze mois) et reconductible par reconduction expresse par courrier 1 mois avant l'échéance soit au plus tard le 30 novembre de l'année N-1, sans que la durée totale ne puisse excéder 5 (cinq) ans.

ARTICLE 4 : RÉMUNÉRATION

A.G.I.R. percevra pour l'année 2012 une somme de :

Total H.T:	14 000 € HT
TVA 19.60 %	2 744 €
TOTAL	16 744 € T.T.C

(Seize mille sept cent quarante quatre euros TTC)

Correspondant à la cotisation de l'adhésion à A.G.I.R pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

*Toute augmentation de la cotisation fera l'objet de la part du prestataire d'un courrier indiquant le montant exact de l'augmentation pour l'adhésion de l'année à venir au moins deux mois avant la date d'échéance.

Fait à Saint-Juéry le

Le président de la communauté
d'agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE

Le secrétaire général
AGIR,

Arnaud RABIER

